

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, M^{me} July Bédard directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE :

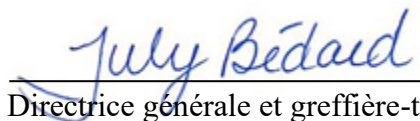
Lors de la séance régulière tenue le 15 septembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 254-2 intitulé :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 254-2 AFIN D'AJOUTER UNE RECOMMANDATION
CONCERNANT LES REJETS DIRECTS PRÈS D'UN COUR D'EAU**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer avec July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, au numéro 418 277-2124, poste 102 ou par courriel au dg@saintubalde.com.

DONNÉ à Saint-Ubalde, ce 16^e jour de septembre 2025


Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché le présent avis aux deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, entre 12 h 00 et 16 h 00 de l'après-midi, le 16^e jour de septembre 2025;

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat ce 16^e jour de septembre 2025


Directrice générale et greffière-trésorière